



Creation entreprise vente voiture Occasion

Par **Blahhh**, le **27/06/2017** à **20:32**

Bonjour,

Étant bientôt, je l'espère future entrepreneur, je souhaite avoir des infos concernant la création d'entreprise, cela à l'air un peu technique.

je voudrais savoir quel est le meilleur statut juridique concernant une entreprise de vente de véhicule d'occasions.

En effet des amis m'ont interpellé je crois sur le fait de reverser les impôts sur le C.A ou alors sur le bénéfice.

Je suis un peu confus.

Si quelqu'un pouvait m'éclairer et me donner des informations (ou me dresser un tableau succinct) histoire de m'éclairer cela serait gentil.

je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ma requête.

A bientôt

Par **Visiteur**, le **27/06/2017** à **21:05**

Bonsoir,

En fonction de votre statut juridique (entreprises individuelles ou sociétés), vous serez soumis à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS).

Sur les ventes, ce sont des taxes (tva par ex).

Si vous n'avez vraiment aucune connaissance, rendez vous auprès de la chambre de commerce... et regardez ceci...

<https://www.jesuisentrepreneur.fr/statut-juridique/quels-impots-taxes-entreprise-selon-statut.html>